

« LA ROUE COOL »

Ce règlement comporte 11 articles

Article 1 – Organisation du jeu

La société CDISCOUNT, Société Anonyme au capital de 5 631 441.34 euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 424 059 822, ayant son siège social 120-126, quai de Bacalan 33300 Bordeaux ci-après dénommée « Société Organisatrice » organise, du 28/01/2016 10h au 01/02/2016 23h, un jeu gratuit sans obligation d'achat sur internet intitulé « LA ROUE COOL ».

Article 2 : Participation

2.1 Conditions de Participation

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Elle est ouverte à toute personne physique, majeure, quelle que soit sa nationalité, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et disposant donc d'une adresse postale en France métropolitaine (Corse comprise) ainsi que d'une adresse e-mail valide.

Ne peuvent participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de la Société Organisatrice, de toutes sociétés qu'elles contrôlent, qui la contrôle et, de manière générale, toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres personnes.

Un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation de plus de 5 adresses mail différentes pour un même participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant au jeu et la non-éligibilité des gains remportés.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions par une carte d'identité. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

2.2 Modalités de participation

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique. Elle nécessite que le participant dispose d'une connexion internet et d'une adresse électronique valide ou d'un compte Facebook.

Pour s'inscrire au jeu le participant doit :

- Se rendre sur la page d'accueil du site www.cdiscount.com et cliquer sur le bouton « Jouer » de la bannière présentant le jeu ;
- Ou se rendre sur la page officielle de Cdiscount sur Facebook et cliquer sur la publication relayant le jeu ;
- Ou cliquer sur la bannière présentant le jeu qui pourra être relayée dans un des emails post-commande adressés par Cdiscount à ses clients.

Tout formulaire rempli de manière incomplète ou incompréhensible ne pourra être pris en considération.

L'inscription au jeu est uniquement possible par Internet. Toute inscription par téléphone, télécopie, email ou postale ne pourra être prise en compte.

Le jeu accessible uniquement via emails, bannières publicitaire présentent sur la page d'accueil du site www.cdiscount.com ou via la page officielle de Cdiscount sur Facebook

Le jeu s'arrêtera au terme de la période du jeu définie à l'article 1. Les participations hors période de jeu ne seront pas prises en compte.

Toutefois, la société organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger le jeu-concours en cas de force majeure. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

La société organisatrice se réserve également le droit de renouveler ce jeu-concours à une date ultérieure.

Les participations hors période de jeu ne seront pas prises en compte.

Article 3 : Principe du jeu

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du jeu.

3.1 Instant gagnants

Une fois que le client a accédé à la page du jeu selon les modalités définies à l'article 2.2 ci-dessus, il doit cliquer sur le bouton et/ou tourner la roue.

Si le participant découvre que la roue s'arrête au niveau du pointeur « GAGNE », il remporte immédiatement un bon d'achat, tel que décrit à l'article 4 ci-dessous. S'il découvre « PERDU », il peut rejouer selon les conditions décrites ci-après.

Pour recevoir son bon d'achat, le gagnant doit alors saisir son prénom, son nom et son adresse email dans la zone prévue à cet effet. Si le participant ne renseigne pas son adresse email, il ne pourra pas bénéficier de son gain.

Le participant peut utiliser le bouton Facebook pour saisir automatiquement ses informations.

Il recevra son bon d'achat à l'adresse email qu'il aura indiquée dans un délai maximum de 24h.

Le joueur perdant a la possibilité de rejouer en renseignant son adresse email dans la limite de 3 tentatives avant un temps d'attente de 3 minutes pour rejouer de nouveau.

La publication du jeu sur son profil Facebook est facultative et n'est pas une condition pour jouer.

Article 4 : Dotations

La dotation globale de l'opération est de 2075 prix.

Prix mis en jeu par Instants gagnants :

- 25 bons d'achat d'une valeur de 100 € ; Bons d'achat valables 72 heures
- 125 bons d'achat d'une valeur de 50 € ; Bons d'achat valables 72 heures
- 275 bons d'achat d'une valeur de 20€ ; Bons d'achat valables 72 heures
- 500 bons d'achat d'une valeur de 10€ ; Bons d'achat valables 72 heures
- 1150 bons d'achat d'une valeur de 5€ ; Bons d'achat valables 72 heures

Bons d'achat valables sur l'ensemble du site www.cddiscount.com, produits Cdiscount, hors livres, développement photo, abonnement presse et téléphonie mobile, téléchargement de musique et offres partenaires. Ces bons d'achat sont non cumulables, non remboursables, non compensables, non convertibles en numéraire en tout ou partie.

Ces bons d'achat ne sont utilisables qu'en une seule fois. La durée de validité est de 72 heures. Elle débute à l'affichage du gain sur le jeu (en parallèle, ce code est envoyé par email).

La dotation est nominative ; le gagnant ne peut donc pas demander à ce qu'elle soit attribuée à une autre personne que lui.

Le gagnant sera personnellement informé de son gain par la société organisatrice par e-mail à l'adresse e-mail qu'il aura indiquée lors de sa participation au jeu.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant sur son formulaire de participation au jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Dans le cas où le gagnant ne respecterait pas les conditions du présent règlement, refuserait son lot, ne le réclamerait pas il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son prix. La société organisatrice conservera le lot et le remettra ou sa contrepartie à une association caritative de son choix.

Tout prix ne pouvant être distribué par suite d'une erreur ou d'une omission dans les coordonnées des participants, d'une modification de ces coordonnées, ou pour toute autre raison imputable au gagnant, sera conservé par la société organisatrice et remis ou sa contrepartie à une association caritative de son choix. Le lot ne pourra donc en aucun cas être réclamé ultérieurement par les gagnants initiaux ayant fournis des coordonnées erronées pour la remise de leur lot.

Toute réclamation concernant le jeu « instants gagnants » doit être faite à l'adresse suivante : serviceclients@jeucdiscount.fr. La date limite de réclamation est fixée au 17/02/2105 16h, soit une semaine après la fin du jeu. Toutes nouvelles réclamations passées cette date ne pourra pas être éligible à l'ouverture d'un dossier de traitement.

Article 5 : Remboursement des frais de participation

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 30 jours après la date de clôture du jeu.

Les demandes de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par participant (même nom et même adresse) pour toute la durée du jeu et du timbre utilisé pour cette demande (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe), devront être adressées, par écrit, à l'adresse du jeu. Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure de la connexion.

Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 3 minutes à 0,22 euros TTC par minute en heure pleine soit 0,66 euros TTC ou 0,12 euros par minute en heure creuse soit 0,36 euros TTC. Ce montant correspond à 3 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour l'inscription, l'impression du règlement général, la prise de connaissance des conditions particulières du jeu et la participation au jeu.

Pour obtenir ce remboursement, il suffit d'en faire la demande écrite par courrier postal à l'adresse du jeu :

Cdiscount.com / SGPN
« JEU LA ROUE COOL »
Service Clients
BP 90200
93472 Neuilly sur Marne

en joignant obligatoirement l'intégralité des pièces suivantes :

- la photocopie d'un justificatif d'identité ;
- un justificatif de domicile en France ;
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication ;
- un RIB ou RIP.

Les photocopies seront remboursées sur simple demande jointe à la demande de remboursement des frais de connexion, sur la base de 0,05 € par photocopie.

Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne sont pas remboursés, les participants au jeu déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques ne sont par nature pas éligibles au remboursement. Les remboursements seront effectués dans la première quinzaine du mois suivant le mois de réception de la demande (cachet de la poste faisant foi).

Article 6 : Informatique et libertés

6.1 Les informations nominatives concernant les internautes participant au Jeu sont destinées, pour les besoins du Jeu, à l'usage de la société organisatrice ainsi que de ses prestataires participants à l'organisation du jeu. Elles pourront être conservées à l'issue du jeu à fin de preuve en cas de contestation ou de soupçon de fraudes. En application de la loi du 6 janvier 1978 précitée, les participants disposent des droits d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

6.2 Les données personnelles des participants ayant expressément consenti à recevoir les newsletters Cdiscount sont destinées à la réalisation de prospection commerciale relative à l'activité de Cdiscount. En application de la loi du 6 janvier 1978 précitée, les participants disposent des droits d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

6.3 Afin d'exercer les droits mentionnés au 6.1 et 6.2 ci-avant, il convient d'écrire à :

Cdiscount.com / SGPN
Service Clients désabonnements
BP 90200
93472 Neuilly Sur Marne

Article 7 : Limite de responsabilité

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. Notamment, la société organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible pendant la durée du jeu ou pour le cas où les données communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. La société organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site de la société organisatrice.

La société organisatrice n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions. La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il est précisé que la société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraîne son exclusion du jeu et la non attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de la société organisatrice puisse être engagée.

Tout formulaire sur lequel les coordonnées du participant seraient illisibles, incorrectes ou incomplètes sera considéré comme nul.

Tout participant qui tenterait de falsifier le bon déroulement du jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient pas à se connecter sur le site du jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau. L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au jeu de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu et/ou de la détermination des gagnants. En cas de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit, la société organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

Dans ce cas, le lot sera conservé par la société organisatrice qui le remettra ou sa contrevaletur à l'association caritative de son choix. La société organisatrice ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises ou tentées.

Article 8 : Acceptation du règlement

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du jeu.

Le règlement est disponible sur le site hébergeant le jeu.

Il peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la société organisatrice. Le timbre sera remboursé sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur, sur simple demande accompagnant la demande du règlement, dans la limite d'une demande par participant (même nom, même adresse) et d'un timbre par enveloppe pour toute la durée du jeu.

Article 9 : Exclusion

Tout participant qui tenterait de falsifier le bon déroulement du jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au jeu de façon mécanique serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues.

La société organisatrice annulera la ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté le présent règlement (notamment fausses informations renseignées dans le formulaire de participation, fraude ou tricherie, tentative de fraude de tricherie...).

Ces exclusions peuvent se faire à tout moment et sans préavis. La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire.

Si la cause d'exclusion est décelée après le tirage au sort et affecte le gagnant du jeu, la société organisatrice ne lui remettra pas le lot. La société organisatrice conservera alors le lot et le remettra, ou sa contrepartie, à l'association caritative de son choix.

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leur propriétaire respectif.

Articles 11 : Litiges

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

La loi applicable au présent règlement est la loi française.

Tout différend né à l'occasion de ce jeu sera soumis aux juridictions françaises compétentes.